



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la recherche

Question écrite n° 119254

Texte de la question

Il serait inutile que l'État investisse davantage dans la recherche ou emploie plus de chercheurs. C'est ce qu'estiment les auteurs d'un rapport public sur la valorisation de la recherche car la recherche française ne manque pas quantitativement de moyens. Elle souffre d'une mauvaise organisation et d'une piteuse gestion. Cette situation ne s'est pas améliorée depuis quinze ans malgré les mesures prises par les gouvernements successifs. La France est l'un des pays développés où la dépense publique de recherche est la plus élevée ramenée au PIB. Une étude publiée récemment par Eurostat, comparant la dépense de recherche et développement des 25 pays de l'Union européenne en 2005, confirme ce phénomène. Contrairement à ce qu'affirment les chercheurs et universitaires, membres du collectif Sauvons la recherche, le pays n'a pas non plus à rougir de ses effectifs de chercheurs. Mais cet effort ne se concrétise pas économiquement. Les entreprises profitent très insuffisamment des travaux des chercheurs, comparé aux autres pays développés car le financement des laboratoires publics français est inefficace, estiment les auteurs du rapport. La qualité n'est pas suffisamment prise en compte lors de l'attribution des fonds. Les entreprises ne font pas davantage confiance aux chercheurs et rechignent à les embaucher. Pour inverser cette tendance, le rapport préconise, entre autres, d'accorder une part plus importante de crédits publics, de façon sélective, aux seuls projets de qualité et non systématiquement, comme cela est trop souvent le cas actuellement. M. Alain Marleix demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il envisage de prendre des mesures dans le sens préconisé par le rapport afin de remédier à la mauvaise organisation et à la piteuse gestion constatées.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119254

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2028